



COMPTE - RENDU

Réunion du Comité Syndical du **27/06/2017**

(pour classement et affichage avec annexes)

Présents :

- L'Isle d'Espagnac : Laurence AUBARET SAUVEUR, titulaire – Nadine VIALLE, suppléante
- Mornac : Guillaume MARSAT, Président, Isabelle DESMORTIER, titulaire
- Ruelle : Catherine DESCHAMPS, titulaire
- Touvre : Jacques PIOT, titulaire, Séverine DUBOIS, titulaire

Pouvoir : Alexia RIFFÉ, titulaire, a donné pouvoir à Catherine DESCHAMPS, titulaire

Secrétaire de séance : Jacques PIOT

1) Bilans d'activité 2016 Animation Jeunesse / Centre de loisirs / Multi-accueil /RAM (diaporamas annexés)

2) Délibération autorisant le renouvellement de la convention avec les restaurants scolaires pour le centre de loisirs

Monsieur le Président informe le comité syndical que la convention permettant au syndicat des restaurants scolaires de fournir les repas du centre de loisirs doit être renouvelée.

Cette convention prend acte notamment :

- de la modification du mode de service en plats inox au lieu des barquettes jetables en plastiques,
- d'un réajustement des tarifs avec une augmentation de 3.9% par rapport aux tarifs dans l'avenant à la précédente convention en 2013 et qui n'avaient pas été révisés en cours de contrat.
- de l'obligation d'informer les usagers des allergènes présents dans les menus via le site internet du syndicat des restaurants scolaires
- changements de délais de transmission sur le nombre de repas pour les vacances scolaires avec des prévisionnels de commande fournis au moins 15 jours avant la date de la première livraison, et les commandes réelles 6 jours avant la première livraison, et une facturation des repas sur la base du prévisionnel (actuellement : 10 jours avant la date de la première livraison et pas de commande réelle)

Monsieur le Président précise que cette convention prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2017 avec une augmentation estimée à près de 1700 € pour 2017 et environ 2700 € sur une année pleine.

L'assemblée est invitée à en délibérer

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention ci-annexée

3) Délibération modifiant le règlement du multi accueil

Monsieur le Président informe le comité syndical que le règlement de fonctionnement et financier du Multi accueil a été révisé en partie pour tenir compte de demandes de la CAF mais aussi pour permettre l'attribution d'une PSU valorisée en limitant les écarts entre les heures facturées et les heures réalisées.

Des changements ont été apportés notamment :

- sur la comptabilisation des heures de présence avec une facturation de toute demi-heure entamée
- des délais plus formels et plus stricts de prévenance pour la prise de congés

Ce nouveau règlement complètement remanié afin de le rendre plus lisible et compréhensible par les familles, mentionne également la mise en place d'une commission d'attribution et les critères d'attribution.

L'assemblée est invitée à en délibérer

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
APPROUVE la rédaction du règlement de fonctionnement ci-annexé*

4) Délibération autorisant une subvention à la junior association

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une Junior Association a été créée en lien avec le service Animation Jeunesse. Ce dispositif labellisé s'adresse aux jeunes de moins de 18 ans et bénéficie d'un encadrement départemental et local (par le responsable Animation jeunesse).

Afin d'aider la junior association à financer ses projets, Monsieur le Président propose de lui accorder une subvention de 350 € prélevée sur le budget de l'administration du SIVU.

L'assemblée est invitée à en délibérer

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
ACCEPTE l'attribution d'une subvention de 350€*

5) Délibération autorisant le renouvellement des conventions de mise à disposition de personnel pour les TAP

Monsieur le Président informe le comité syndical que des agents communaux des communes de L'Isle d'Espagnac et de Mornac vont être à nouveau mis à disposition du SIVU afin d'y exercer des missions d'animation ou de direction dans le cadre de la compétence TAP transférée au SIVU.

Cette disposition concerne un agent de L'Isle d'Espagnac :

- 1 agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions de directeur Temps d'activités périscolaires, sur un volume horaire annuel maximum de 490 heures.

Et un agent de Mornac :

- 1 agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'animateur de Temps d'Activités Périscolaires, sur un volume horaire de 270 heures annuelles maximum.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions proposées en pièces jointes.

L'assemblée est invitée à en délibérer

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
ACCEPTE et AUTORISE la signature des conventions de renouvellement de mise à disposition de ces deux agents*

6) Délibération approuvant les projets de convention d'intervention du SIVU sur les pauses méridiennes

Monsieur le Président informe le comité syndical que des agents communaux des communes de L'Isle d'Espagnac et de Mornac vont être à nouveau mis à disposition du SIVU afin d'y exercer des missions d'animation ou de direction dans le cadre de la compétence TAP transférée au SIVU.

Cette disposition concerne un agent de L'Isle d'Espagnac :

- 1 agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions de directeur Temps d'activités périscolaires, sur un volume horaire annuel maximum de 490 heures.

Et un agent de Mornac :

- 1 agent titulaire du cadre d'emplois des adjoints techniques pour exercer les fonctions d'animateur de Temps d'Activités Péri-scolaires, sur un volume horaire de 270 heures annuelles maximum.

Monsieur le Président demande au Comité syndical de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions proposées en pièces jointes.

L'assemblée est invitée à en délibérer

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
ACCEPTE et AUTORISE la signature des conventions de renouvellement de mise à disposition de ces deux agents*

7) Délibération fixant les modalités de tarification de l'animation jeunesse

Suite aux différents échanges sur les évolutions possibles de l'animation jeunesse, Monsieur le Président propose la révision des modalités de tarification des services de l'animation jeunesse.

Il est proposé de renoncer à la cotisation annuelle (de septembre à août) et de rendre payante chaque journée de présence des jeunes au tarif unique minimum de 2€ la journée. Les prestations spécifiques donneront lieu à des tarifs de journée plus élevés et dégressifs en fonction du QF.

Il est proposé également de revoir le tableau de dégressivité ci-dessous

QF	Taux participation familiale actuel	Taux participation familiale à partir du 1/9/2017
< 455€	20 %	30 %
De 456 à 580 €	30 %	35 %
De 581 à 730 €	38 %	38 %
De 731 à 880 €	47 %	42 %
De 881 à 1105 €	57 %	47 %
De 1106 à 1330 €	68 %	53 %
De 1331 à 1555 €	80 %	60 %
1556 à 1780 €	93 %	68 %
> 1781 €	96 %	80 %
Non allocataire	96% ou dégressivité sur présentation de justificatifs de revenus	80% ou dégressivité sur présentation de justificatifs de revenus
Hors SIVU	100 %	100 %

Afin de limiter l'absentéisme après réservation il est proposé de faire payer au moment de la réservation toute réservation mensuelle inférieure à 10 € et de maintenir la facturation au mois échue pour les factures supérieures.

L'assemblée est invitée à en délibérer

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,
ACCEPTE et APPROUVE les nouvelles modalités de tarification telles que présentées ci-dessus*

8) **Délibération approuvant le principe d'une étude pour la création d'une SPL, et autorisant l'adhésion du SIVU à la fédération des EPL**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'avec l'accord des Vice-présidentes et des Maires des quatre communes membres du SIVU, il souhaite engager une étude de faisabilité d'opportunité sur la transformation du SIVU en Société publique locale au 1^{er} janvier 2018.

Afin d'accompagner les services et les élus du SIVU dans leur et de réflexion et de sécuriser les démarches mises en œuvre pour la constitution de la SPL qui pourrait en découler Monsieur le Président propose de souscrire une préadhésion auprès de la Fédération des EPL.

Cette pré-adhésion dont le montant annuel s'élève à 4500€ inclut les prestations suivantes :

- Assistance sur :
 - Etapes de constitution - Reprise du personnel
 - Définition de l'objet social - Plan à moyen terme
 - Gouvernance - Rédaction des statuts
- Mise en réseau des experts (financiers, protection sociale,...)
- Accès au centre de ressource (documents types, observatoire,...) et aux journées d'info de la FedEPL
- Journées d'expertise sur site : réunion de lancement de projet, et présence à l'assemblée générale constitutive.

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir :

- **approuver le principe d'une étude pour la transformation du SIVU en SPL**
- **autoriser la pré-adhésion du SIVU à la Fédération des EPL pour une mission d'accompagnement**

L'assemblée est invitée à en délibérer

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe d'une étude pour la transformation du SIVU en SPL
- **AUTORISE** la pré-adhésion du SIVU à la Fédération des EPL pour une mission d'accompagnement

QUESTIONS DIVERSES :

- **Vente de lits petite enfance :** Monsieur le Président informe l'assemblée que des lits petite enfance ont été vendus sur le site d'enchères Agora pour un montant de 360€ dont il faut déduire 51€ de frais.
- **Prochain comité syndical:** 28 septembre 2017